

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, **qu'il y aura une rencontre du Comité de démolition le mercredi 15 mars 2023.**

Au cours de cette rencontre, le Comité de démolition doit statuer sur la demande de démolition du bâtiment suivant:

BÂTIMENT PRINCIPAL CONCERNÉ:

ADRESSE VISÉE : 1207, RUE PRINCIPALE

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 573 040 dont l'adresse civique est le 1207, rue Principale, à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

OPPOSITION

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition à la greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité par écrit à l'adresse courriel suivante : dg@sra.quebec

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 1^{er} jour du mois de mars 2023.

(Original signé)

Marie-Josée Masson
Directrice générale et greffière-trésorière